



MARAIS ARCHIVES

CONSEIL DE
QUARTIER



Réunion du 8 avril 2024

Réunion CQ Marais-Archives Réunion du 8 avril 2024



Soyez les bienvenus !

MERCI

- de signer l'engagement de comportement civique si non-fait
- d'émarguer la feuille de présence

S'il s'agit de votre première participation, merci de vous présenter et d'ajouter votre email et téléphone à la feuille de présence

Réunion CQ Marais-Archives Réunion du 8 avril 2024

Pour aider Cynthia (DDCT) dans sa prise de notes, cette réunion sera enregistrée dans un premier temps. Les enregistrements seront détruits immédiatement après la rédaction du compte-rendu.

À voter par le conseil : Vote Contre ? Qui s'abstient ? Pour ?



Ordre du Jour du 8 avril 2024

1. Visite et Remerciements au Crédit Municipal
2. Intervention de Boris Jamet-Fournier, élu référent.
3. Organisation de l'événement du samedi 4 mai au Jardin Anne Frank
4. Suivi des projets des années précédentes

5. Budget Fonctionnement 2024 : appels à projets
6. Budget d'investissement 2024 : appels à projets
7. Intervention des Commissions :
 - Propreté / Trilib
 - Mobilités
 - Cadre Urbain et Végétalisation
 - Terrasses
 - Écoles/Handicap/Familles
 - Solidarité
 - Sécurité
8. Questions, demandes et annonces diverses
9. Fin de réunion à 20h30' -21h00'

1

Visite du Crédit Municipal de Paris et Remerciements à son directeur de la Sécurité, Frank FLIPO, pour son accueil.

Réunion du 8 avril 2024

2 Intervention de Boris Jamet-Fournier, élu référent

Réunion du 8 avril 2024

Nos questions à la Mairie et les réponses :

1. Pouvons-nous réutiliser le budget des projets d'investissement, qui n'ont pas eu le retour des services, pour de nouveaux projets. ex. le mur peint ?

2. Suite à la réponse apportée, lors du Conseil de quartier du 11 décembre 2023, sur la question de l'intensification des survols d'avions civils au-dessus de Paris. La coprésidente signale que les survols ont lieu autant la nuit que le jour. Elle rapporte que contrairement à l'aéroport d'Orly, l'aéroport de Roissy n'est pas soumis à un couvre-feu nocturne. Les survols devraient donc concerner uniquement l'aéroport de Roissy. Or suivant le calendrier transmis concernant les travaux des aéroports parisiens, les travaux à Roissy devraient avoir pris fin le 6 novembre 2023. D'autre part, elle informe que le trafic de nuit à Roissy est limité aux vols de fret entre 00h30 et 5 heures du matin, et le transport de passagers n'est pas autorisé entre 23 heures et 5 heures du matin. Elle pose les questions suivantes : Qu'en est-il réellement ? Quel aéroport reste concerné par cette dérogation et à quand la fin du survol de Paris, comme stipulé par l'arrêté interministériel du 20 janvier 1948, qui l'interdit ?

PAS de RÉPONSE pour l'instant !!!

3. La coprésidence demande s'il est possible de leur transmettre une mise à jour de la charte avant le Conseil de secteur du 6 mai 2024 ?

4. Le Conseil de quartier redemande quel outil de visioconférence la Mairie peut-elle mettre à disposition pour les réunions à distance (notamment les Groupes de Travail et l'équipe d'animation) ? Il rapporte que l'outil Zoom est limité dans le temps et que l'outil Google Meet ne convient pas à tout le monde.

5. Le Conseil de quartier souhaiterait mettre en place un outil de suivi des questions-réponses, des signalements et DMR adressés à la Mairie de Paris Centre. Est-ce que la Mairie de Paris Centre peut prendre en charge cette demande ? Est-il possible de faire appel à un prestataire (par exemple Accenture) ?
6. Suite à l'appel au projet de renouveler le vide de grenier, le Conseil de quartier pose les questions suivantes : Est-il possible de disposer de la Halle des Blancs Manteaux, le week-end ? Si oui, quel week-end est possible en septembre ? Combien de stands est-il possible d'installer ? Si il y a un coût de la location à prévoir, une aide financière peut-elle être apportée par la Mairie ?
7. La Commission Mobilités et Circulation du Conseil de quartier, informe de la parution d'un décret d'application concernant l'article 53 de la loi 3DS, qui permet aux collectivités de prendre l'initiative de la pose de radars automatiques (mesure de vitesse). En parallèle, elle réitère sa demande d'autoriser les résidents, les travailleurs et artisans du quartier à pouvoir utiliser les couloirs de bus rue des Archives, rue des 4 Fils et rue de Turenne ?
8. Les parents d'élèves de l'école Moussy ont transmis une question à un membre du Conseil : Quels sont les impacts des jeux olympiques et paralympiques sur le calendrier scolaire et sur l'organisation des sorties de classe, et rentrées de classe ?

9. Quel est le devenir du kiosque au 48 rue des Francs bourgeois ? La Mairie de Paris Centre ne dispose pas d'information à ce stade sur le devenir de ce kiosque de presse, l'exploitant (Média kiosque) va être sollicité pour en savoir plus. Suite à cette réponse, Le Conseil de quartier redemande des nouvelles informations ?

10. Le Conseil de quartier a voté à l'unanimité le texte et les demandes à destination de la Mairie de Paris Centre, concernant l'extension des horaires pour les terrasses estivales pendant le JO/JOP, ainsi qu'une patrouille spécifique pour les terrasses estivales pendant les JO/JOP (page 4, compte rendu du 12.02.24). Quelle est la réponse de la Mairie ? Une partie de la réponse a été apportée par la Presse. Cependant, Le Conseil de quartier souhaite avoir une réponse concernant la patrouille de contrôle spécifique terrasses, notamment le soir après 22h et la nuit ?

11. Quelle évolution concernant l'accrochage du panneau mural aludibond de ByeBye Hippocrate ?

12. Suppression de l'arrêt -avec abri- des bus 69-76-96 de « Église Saint Gervais », supprimé rue François Miron, aux pieds du marché place Baudoyer : cet arrêt reviendra-t-il après les travaux ? Sinon quel remplacement plausible pour les riverains ? Un membre rapporte que l'arrêt suivant (sans abri) se situe plus loin, au coin de la rue de Jouy vers St Paul. De plus les habitants du bas du Marais sont concernés par cet éloignement des bus, menant notamment aux hôpitaux St Antoine et Tenon.

SIGNALEMENTS :

1. Le Conseil de quartier signale que la suppression des signaux spécifiques pour piétons dans de nombreux carrefours du Marais met en danger les piétons. En particuliers les personnes âgées, les handicapés et les enfants. Un membre informe que le motif de cette suppression (à certains carrefours) est que les piétons sont en permanence prioritaires... Il signale donc que les conducteurs de véhicules motorisés et les vélos ne sont pas forcément informés. Le constat rapporté est : quand le feu est vert pour eux, les véhicules ne cèdent pas la priorité aux piétons. Il y a un grand risque pour la sécurité des piétons. Le Conseil de Quartier redemande le rétablissement de ces feux piétons bicolores ?

2. Suite à la réponse au signalement de la fermeture à clé du square (place) Renée Vivien et de la détérioration des bancs : « Il est fermé par les agents d'accueil et de surveillance de la Police Municipale aux horaires (d'hiver et d'été). La Mairie de Paris Centre va demander à la DEVE de procéder aux réparations des bancs. S'agissant des tags, la DPE a mené une opération de dégraffitage. La Mairie de Paris Centre est actuellement en lien avec l'artiste pour une reprise de la fresque artistique ». Une conseillère précise que les antivol des barrières appartiennent à la boîte de nuit. Les personnels de la boîte de nuit ferme la nuit la place pour éviter les attroupements de groupes devant celle-ci. Le Conseil de Quartier demande que ce lieu soit une place ouverte sans fermeture ?

3. Un conseiller fait un état des lieux sur l'augmentation des violences et d'incivilités de bande de jeunes issus des collèges et lycées. Les exemples cités sont :

- L'EPHAD (résidence du Marais) rue Barbette où des jeunes jouent aux ballons devant l'établissement sans faire attention aux passants et faisant preuve d'incivilité quand on leur demande d'arrêter.
- L'agression d'un ado frappé au marteau et poignardé en pleine rue Pavée (fait relayé par [le journal Le Parisien](#)).

4. Le Conseil de quartier alerte la Mairie de Paris Centre sur les fermetures des commissariats et des annexes depuis les dernières années.

5. Un membre du Conseil fait part d'incivilité et de manque de propreté des coursiers présents à l'angle de la Place Ovida-Delect et rue des Blancs Manteaux.

6. Suite à la réponse apportée à la question : « Des commerces sont impactés (notamment l'hôtel du Vieux Marais, rue du Plâtre) par des stationnements sauvages, à cheval sur les trottoirs, suite à la suppression des emplacements de parking rue des Archives. Le Conseil de quartier demande, à la Mairie de Paris Centre, comment peut-elle résoudre le problème ? La Mairie de Paris Centre va alerter la police municipale sur cette problématique afin qu'ils prévoient des passages au niveau de ce secteur, pour verbalisations des véhicules qui se stationnent sur le trottoir. »

Le Conseil de quartier signale que les poids lourds ont du mal à tourner (15-20min pour réaliser la manœuvre) car ils sont redirigés vers des petites rues pour pouvoir livrer suite au nouveau plan de circulation

Nouvelles questions pour la Mairie de Paris Centre



À voter !

1. Qu'en est-il de la possibilité de reporter les budgets d'Investissement non-alloués, est-elle autorisée ?
À voter :
 - a. Mur peint : abandon du 15 rue du Plâtre, à remplacer par ?
 - b. Jardinières cavalières, pour égayer nos rues lors des JO/JOP cet été ? Ex. toutes les croix de St. André de la rue des Archives et 4Fils , dans la limite du budget prévu?
2. Nous souhaitons inviter le nouvel architecte des ABF, ainsi que le directeur de l'urbanisme et du paysage des rues, pour expliquer leurs fonctions respectives, leurs responsabilités et actions : pouvez-vous organiser cette mise en relation ?
3. Combien coûte un livret A5 (16 pg, soit 8 feuilles A4 R/V), ex. le livret de « la culture avant toute chose », en papier brillant ?

Autres questions à voter :

- 1) Quand aurons-nous des feux de protection pour les piétons au carrefour Vieille du Temple et Roi de Sicile ?!
- 2) Les deux arbres abattus rue Rambuteau, au croisement avec rue des Archives, seront-ils remplacés ?

3 Organisation de l'inauguration des panneaux Historiques, le samedi 4 mai au Jardin Anne Frank

Réunion du 8 avril 2024

Objectifs de l'événement

Organisation de l'après-midi au jardin Anne Frank du Samedi 4 mai 2024 par le Conseil de Quartier Marais-Archives

- Pour les 10 ans du jardin Anne Frank
 - Le Conseil de quartier Sainte-Avoye a organisé une fête
 - et conçu 8 panneaux pour présenter l'environnement historique
- Pour les 15 ans du même jardin
 - Le Conseil de quartier Marais-Archives a aussi organisé une fête
 - et conçu 12 panneaux, en partie issus des 8 précédents

Objectifs de l'événement

Pérennisation des panneaux

- Les panneaux des 10 ans se sont détruits petit à petit
- Les panneaux des 15 ans sont pérennisés par un support en Alu-dibond
- Ils sont maintenant installés et fixés dans le jardin
- Nous allons les présenter et les inaugurer le 5 mai 2024
- Nous allons en profiter pour montrer nos actions

Inauguration des panneaux JAF

Dans l'après-midi du 5 mai 2024 :

- nous demandons une inauguration par un élu de la Mairie de Paris Centre
- nous tiendrons un stand pour :
 - un goûter afin d'attirer les habitants de notre quartier
 - faire la publicité de nos actions de CQ MA
 - nous présenterons de façon approfondie ces panneaux par des personnes compétentes lors de 3 visites guidées

Événement Anne FRANK :

Demandes du GT organisateur

- Demande à la Préfecture pour la tenue de l'événement (en cours)
- Participation d'un élu pour l'inauguration des panneaux
- Participation du député pour lui faire découvrir le travail de notre CQ MA
- Demande de matériels événementiels
- Que chaque Commission de notre CQ publie une affiche et présente leurs actions sur le stand

Événement Anne FRANK :

Demande à la Préfecture, en cours:

Demande à la Préfecture pour la tenue de l'événement, en cours :
Afin de réaliser la demande d'occupation temporaire dans le jardin Ann Frank auprès de la DICOM, pouvez-vous me fournir un texte regroupant les informations suivantes :

- ✓ La nature de l'évènement, son objectif et les animations prévues ;
- ✓ La date ;
- ✓ Les horaires (en précisant les horaires pour l'installation, l'accueil du public et le rangement) ;
- ✓ L'estimation du public attendu tout au long de l'évènement ;
- ✓ Le nombre de personnes en même temps ;
- ✓ Le matériel installé ;
- ✓ Le plan d'implantation (précisant où sera mis le barnum ou tout autres matériels) ;
- ✓ Les partenaires si présents.

Événement Anne FRANK :

Demandes à approuver

- **Demande Préfectorale, vote :**
 - déjà approuvée par l'équipe d'animation
- **Demande de la participation d'un élu pour l'inauguration, vote préférentiel :**
- **Demande de matériels événementiels, vote :**
 - grand barnum, 2 tables, 10 chaises, 3 panneaux grillagés d'affichage
- **Préparation d'un goûter avec boissons et pâtisserie avec le budget voté en 2024**
 - accompagnée par des productions de Conseillers

Événement Anne FRANK :

Publicite des Commissions

➤ Publicite des Commissions

Les Commissions suivantes devraient présentées leurs actions et concevoir une affiche pour le stand :

- 🌱 Mobilités et Circulation par Francois F.
 - 🌱 Cadre Urbain et Espaces verts par Ann B.
 - 🌱 École et Handicap et Familles par Sandrine T.
 - 🌱 Solidarite par Patricia C.
 - 🌱 PLU par Patrick M.
 - 🌱 Terrasses par Patrick M. et Patricia C.
 - 🌱 Proprete et Trilib par Paule M.
- Prévoir en plus une affiche (x10) pour l'**événement**, pour venredi 12 avril 12h30'

Événement Anne FRANK :

Visites commentées des panneaux

- Les 12 panneaux ont été créés par des Conseillers qui les présentent en détail :
 - Jacky M. et Jacques M. pour les Hôtels et ...
 - Éliane R.M. pour Anne Frank
 - François R. pour EPA et Abbaye Sainte Avoye
 - Monsieur Salmon pour le majH
 - Frédéric pour 1001 Feuilles

- 3 visites pour la présentation des panneaux par leur concepteur

Événement Anne FRANK :

Logistique

- Pour une tenue d'un stand par les Conseillers de 15h à 18h
- Installation du stand en fin de matinée Désinstallation du stand de 18h à 19h
- Ces deux phases demandent de la main d'œuvre Transport du matériel entre la Mairie et JAF
- Voiture d'un Conseiller ou Mairie



4 Suivi des projets des années précédentes

Réunion du 8 avril 2024

- Point sur les devis pour les estampilles, servant à marquer les réalisations du conseil de quartier. En attente de :
 - Un devis pour le moule de l'estampille pour savoir l'attribution à quel budget l'attribuer : Investissement/Fonctionnement ?!
 - Un nouveau fournisseur autorisé par la ville : les fournisseurs actuels ne proposent pas d'estampilles de petite taille... Nous souhaitons trouver un artisan sur le territoire de Paris Centre.
- Panneau d'artiste - Bye Bye Hippocrate : si pas d'avancement d'accord avec la copropriété initiale, pouvons-nous ou la Mairie voir avec la RATP pour installer ce panneau comme signalétique de la nouvelle station du métro TEMPLE (ligne 1) ? = **Nouvelle question à voter !**
- Enceinte Philippe Auguste ???
- Abreuvoirs : la nouvelle mise au point technique par l'artiste reste en attente de recommandations par les services de la Mairie !!! Une augmentation du Budget sera à prévoir sur le budget Investissement.
- Quel outil de suivi des réponses et actions concernant les terrasses, les questions à la Mairie, DMR , ... ? cf. supra
- Quel outil pour les vidéoconférences de l'équipe d'animation et des groupes de travail ou commissions ? cf. supra

5 Budget de Fonctionnement 2024

Réunion du 8 avril 2024

Budget de Fonctionnement

nouvelles propositions



À voter !

- o Samedi 21 ou 28 septembre 2024 ? **À voter !**
- o Quels animateurs/animatrices ?
NB : difficile d'être exposant simultanément !
- La Dictée Historique : **À voter !**
 - o Quelle date ?
 - o Quels animateurs/animatrices ?
- Les Centres d'Été avec le Pôle Simon Le Franc : **À voter !**
- **Un livret** illustré type '**boite à outils du riverain**', qui explique le rôle et les actions du conseil de quartier, informe les riverains sur certains problèmes remontés et donne les sources d'information, les outils et les sites de signalement. A élaborer avec Marais Vosges ?
- Dans le cadre du World Clean Up Day, une journée pour la Propreté, le vendredi 20 septembre 2024, à organiser avec la Régie de Quartier ?! A reporter à la semaine suivante en cas de Vide-Greniers le samedi 21 ? Quels animateurs/animatrices ? **À voter sur le Budget restant !**
- La plénière des Conseils de Quartier de Paris Centre sur le thème de la Végétalisation et d'une ville plus verte, prévu fin Septembre/Octobre.
En attente d'informations des CQ HBM et SAM.

Propositions
récurrentes
votées et/ou à
voter pour le
Budget
Fonctionnement
2024 : 3306 €

Budget de fonctionnement 2024	Montant Voté	Dépenses 2024
Communication	150,00 €	
Boissons (jus naturels artisanaux Tchoudeliss)	336,00 €	
Eaux	21,00 €	
Grignotages	90,00 €	
Pot de fin d'année 2024	400,00 €	
Événement Jardin Anne FRANK	300,00 €	
Dossards CQ Paris Centre	100,00 €	
Vide Grenier du Marais : à voter	350,00 €	
Contribution à la journée de l'handicap	300,00 €	
Dictée Historique : à voter	400,00 €	
Centres d'Été au Pôle Simon Le Franc : à voter	300,00 €	
Livret sur les actions du Conseil de Quartier	580,00 €	prix indicatif à valider: 90 ex = 290€?!?!
Plénière de Paris Centre		
Budget alloué 3306 €	À ce jour	3327,00 €

6 Budget d'INVESTISSEMENT 2024

Réunion du 8 avril 2024

Budget Investissement 2024 : 8364 €

Appel à projets

Budget d'Investissement 2024	Montant Voté	Dépenses 2024
Rallonge pour le moule pour les estampilles	500,00 €	
Rallonge sur le Budget des Abreuvoirs	??	
Enceinte Philippe Auguste	??	
Budget alloué 8364 €	À ce jour	500,00 €

7 Intervention des Groupes de Travail et des Commissions

Réunion du 8 avril 2024

1. Commission Propreté

Prérequis imposés :

- Dimensions de la station 7 mètres (2 places de stationnement contiguës)
- Hauteur de trottoir pas plus de 20cm
- Pente de rue max. : 5 %
- Hauteur de grue de collecte : 8 mètres (espace nécessaire avec hauteur libre de 7.8m)
- Validation DVD, pas de travaux prévus, pas de terrasse estivale autorisée, etc...

Quelle alternative pour les Trilibs ?



Commission Propreté

Points
d'alerte
pour
l'installation
des
Trilibs

- Rues étroites avec virage et stationnement (passage du véhicule de collecte)
- Commerces,
- Fenêtres d'habitation,
- Trottoir étroit,
- Passages pompiers et piétons,
- Entrées et sorties de parking (visibilité)
- Co-visibilité avec les bâtiments inscrits ou classés historiques
- Zone Vigipirate (à proximité de sites sensibles, écoles, crèches, etc...

Conseil de Quartier Marais-Archives



Eugène Poubelle (1831-1907), préfet de la Seine, inventeur du tri sélectif

Bien avant que ne se posent le problème climatique et celui de la pollution de la planète, une initiative originale avait été prise par le préfet de la Seine Eugène Poubelle (1831-1907). Elle prit la forme de l'arrêté du 24 novembre 1883, vieux de cent quarante ans (NdR). Cet arrêté faisait obligation aux propriétaires parisiens de mettre à la disposition de leurs locataires *"un récipient de bois garni à l'intérieur de fer blanc"* et muni d'un couvercle, destiné à recevoir les ordures ménagères et permettant leur ramassage. Il était également prévu de procéder à un tri sélectif - qui sera peu respecté mais que nous redécouvrons aujourd'hui -, en fournissant deux autres boîtes; l'une pour les débris de vaisselle, de verre et de poterie ; l'autre pour les coquilles d'huîtres.

Le 22 février 1884, le Conseil municipal de Paris adoptait à son tour cette disposition et précisait les modalités de son application, malgré l'opposition des propriétaires d'immeuble dénonçant les charges nouvelles qui pesaient sur eux, et celle de la profession des "chiffonniers", qui triaient les ordures ménagères et en récupéraient une partie.

Eugène Poubelle fut aussi à l'initiative de l'installation du tout-à-l'égout, et imposa, en 1894, aux propriétaires d'immeuble, de les raccorder au système de collecte des eaux usées.

... son nom est passé à la postérité, c'est parce que *Le Figaro* avait qualifié de *"boîte Poubelle"* le récipient dont il imposa l'usage, lui donnant ainsi une dénomination qui est depuis passée dans le langage courant.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2009/11/30/eugene-poubelle-l-inventeur-du-tri-selectif-par-pierre-bezbakh_1273858_3234.html#

Alternatives pour les Trilibs dans le centre ville historique

L'exemple des poubelles pour les restaurateurs à Aix en Provence



La conclusion de refus du CQ MA à l'implantation et le déploiement de Trilibs sur son secteur ... à sauvegarder !

En conséquence, il apparaît que les Trilibs, tels qu'actuellement conçus et déployés, sont la résultante d'une obstination, effectuée en urgence, sans qu'aucune véritable étude globale, sérieuse et cohérente n'ait été menée. Les retours des expériences négatives dans les quartiers qui en sont déjà pourvus, et les immondices qui en résultent, nous amènent à exiger de surseoir à leur déploiement, dans l'attente que des solutions réellement satisfaisantes soient trouvées !





Commission Propreté

Quelques exemples de l'échec du dispositif Trilib et des abus d'usage

2. Commission Mobilité et Circulation

Quand aurons-nous des feux de protection pour les piétons au carrefour Vieille du Temple et Roi de Sicile ?!

Les piétons n'ont aucun feu à ce croisement de 3 artères.

Comme c'est feu orange au croisement Verrerie Vieille du Temple, on ne passe jamais sans risque.

De plus en plus de voitures arrivent de ces 2 rues même s'il s'agit d'ailleurs d'une desserte locale.





3. Commission Cadre Urbain et Végétalisation

La protection du paysage des rues et l'application du PSMV : les devantures

L'ABF demande d'effectuer un signalement auprès de la direction de l'urbanisme :

<https://www.paris.fr/pages/demarches-2094> (paragraphe : signaler des travaux en cours sans autorisation).

Pour le règlement du PSMV :

<https://cdn.paris.fr/paris/2020/02/26/231c8fcc289ecfb8462074c893c2eb71.pdf>

Réponse : nous avons interrogé le service compétent pour répondre à votre message SLC240316418.

En tant que conseillers de quartier nous essayons rester attentifs aux changements de l'environnement historique du Haut Marais.

Très récemment nous avons découvert la transformation du restaurantpizzeria Le Pink Flamingo, au 105 rue Vieille du Temple, avec transformation profonde de son intérieur d'abord, et de sa devanture ensuite. Se situant juste en face du Jardin Leonor FINI (alias jardin Picasso), ce concept et sa nouvelle devanture ne semblent absolument pas correspondre aux règlement du PSMV et dénaturent totalement le caractère de la rue Vieille du Temple.

En effet, en métal (inox brillant) et s'ouvrant jusqu'au sol du trottoir, plusieurs changements ont été opérés, qui nous laissent perplexes. Toute la structure de la façade et sa devanture en bois ayant été détruites.

De toute évidence ce nouvel établissement s'inscrit dans la logique d'une vente à emporter, plus qu'un restaurant.

De l'avis des ABF ce dossier avait été refusé en raison de son vocabulaire inadapté ?! Difficile d'accepter de tels écarts au règlement, les riverains étant eux-mêmes soumis au PSMV. Vous remerciant pour votre aide et votre compréhension. Bien cordialement. Conseil de Quartier MaraisArchives Photos du restaurent avant travaux, disponibles, idem pour l'état de transformation en cours.

Concernant le Pink Flamingo, cette façade commerciale, a été signalée par le CQ M-A à l'ABF, qui en conséquence a fait l'objet d'un refus en raison de son vocabulaire inadapté. L'ABF nous remercie également d'effectuer un signalement auprès de la Direction de l'Urbanisme et a indiqué que ce dossier sera suivi en coordination avec la ville.

Aussi, la DU en a été informée et a répondu qu'elle fera un contrôle et un retrait de la décision tacite.



Motion à voter par le Conseil de Quartier :



L'attention des Conseillers de Quartier a été récemment attiré par la rénovation de la pizzeria Le Pink Flamingo, au 105 rue Vieille du Temple, avec transformation profonde de sa devanture et de sa destination.

Se situant juste en face du Jardin Leonor FINI (alias jardin Picasso), cette nouvelle devanture ne semble absolument pas correspondre aux règlement du PSMV et dénature totalement le caractère de la rue Vieille du Temple.

L'effet général – après travaux – de ce commerce tranche particulièrement mal avec l'environnement du quartier du Marais – Quartier Classé et (théoriquement préservé).

Rappelons que nous sommes dans un "Secteur Sauvegardé" qui obéit à des règles d'urbanisme (Article L 313-1 du Code de l'Urbanisme, ancienne rédaction). Nous sommes ici face à un véritable scandale visuel et esthétique.

En conséquence, de telles réalisations sont aussi inconvenantes que mal venues, car totalement contraires à l'objectif de la loi Malraux (1962), qui souhaitait par la création des secteurs sauvegardés, développer la protection et la rénovation du patrimoine immobilier français.

Paris Centre étant très sollicité par son attractivité touristique et commerciale, nous sommes très inquiets, face à la perte de caractère et de charme historique de notre quartier.

Dans ce contexte, Le Conseil de Quartier Marais Archives appelle les autorités municipales de Paris-Centre et de la Mairie Centrale à faire preuve de vigilance afin, à l'avenir, de ne pas laisser se développer de tels projets.

En effet, le caractère patrimonial de notre quartier, même s'il a subi de nombreuses attaques, doit absolument être préservé. Nous souhaitons, dans ce domaine, une réactivité totale des autorités municipales.



Commission Cadre Urbain et Végétalisation : le comptage des arbres blessés par les agressions urbaines

Dans les prochaines semaines, conduite d'un état des lieux de la végétalisation dans nos quartiers, pour recenser l'existant mais aussi l'état de l'existant : il s'agit de recenser les arbres de Paris Centre et leurs blessures pour inciter la Mairie de Paris à les protéger davantage. En effet, la cohabitation des arbres avec les véhicules voitures, 2 roues, vélo occasionne des collisions, qui laissent des blessures sur le tronc de l'arbre, le fragilisant et pouvant conduire à sa mort prématurée. Les blessures se situent souvent à hauteur du pare-choc, parfois plus haut. Elles peuvent être plus ou moins anciennes. Un fichier spécifique a été mis en ligne par Céline Lescop (HBM). Ceux qui veulent participer à l'exercice peuvent demander les droits d'accès au fichier.

Seuls résultats aujourd'hui : Bourg Tibourg et Cloître des Billiettes... À quand les autres autres comptages ?

Signalement d'abattage : 2 arbres abattus rue Rambuteau vers le croisement avec Archives Pourquoi ? Nous espérons qu'ils seront remplacés ?!



Commission Inter-CQ Cadre Urbain et Végétalisation

Arbres blessés par les agressions urbaines !

Pour rappel, d'après les informations que nous avons, le coût d'un nouvel arbre planté à Paris se situe entre 5000 et 6000 EUR !



Pour rappel nos dépôts au Budget Participatif :

Nous avons envoyé plusieurs contributions auprès des services afin de promouvoir notre projet de végétalisation autour des Archives Nationales, une proposition qui date de 2021 :

- 🌿 Biodiversité : envoi d'un dossier complet à la DEVE pour l'Extension de la Trame Verte, par un Écrin de verdure autour des Archives Nationales.
- 🌿 Budget Participatif : deux projets ont été rajoutés :
 - 🌿 Ecrin pour les Archives Nationales dans le Haut Marais : lien pour soutenir ce projet :
<https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=J&idee=1126&depose=true>
 - 🌿 Une fontaine à boire historique pour la place Renée Vivien : lien pour soutenir ce projet :
<https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=J&idee=636>

Rappel : il faut d'abord s'inscrire sur le site <https://www.decider.paris.fr>

4. Commission Terrasses

Modifications du RET à Paris

Ouverture des terrasses estivales jusqu'à minuit du 1er juillet au 8 septembre 2024

Pendant la durée des Jeux olympiques et paralympiques, les horaires d'ouverture des terrasses estivales autorisées sont prolongés jusqu'à minuit.

En dehors de cette période (du 1er avril au 30 juin puis du 9 septembre au 31 octobre) , les terrasses estivales sont ouvertes jusqu'à 22h.

limites d'implantation et des restrictions :

- Sur le trottoir : possibilité de s'étendre au droit du commerce et face aux immeubles mitoyens ; le long des immeubles uniquement devant les murs aveugles et devant les commerces qui auront donné leur autorisation.

Sur une place de stationnement : la terrasse (avec installation obligatoire d'un platelage et de protections latérales) peut être installée au droit du commerce plus une place de stationnement de part et d'autre, mais avec interdiction d'installation sur le stationnement réservé (place de livraison, place personnes handicapées, taxis, motos, scooters, station de vélos, trottinettes, Mobilib, transports de fonds).

Importance particulière à la qualité esthétique et à la cohérence d'ensemble de l'espace public : les terrasses estivales peuvent se composer de tables, de chaises et de parasols. Toute autre forme de mobilier, notamment supérieur à une hauteur de 1 m 30, est exclue afin d'éviter l'encombrement de l'espace public.

La végétalisation est fortement encouragée, mais sans rendre totalement opaques les barrières et là encore, sans support de plus de 1,30.m

Maintenir les cheminements piétons et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

- maintenir 1,60m minimum de passage
- passe à 1,80m entre terrasse et contre-terrasse

Les aménagements explicitement interdits : toits, bâches, barnums et utilisation des bois de palettes. Pas de système audiovisuel, de [chauffage](#) ou de climatisation

L'exploitant responsable de l'entretien et du nettoyage régulier de l'espace autorisé, à la fermeture du commerce !

Mobilier des terrasses sur trottoir et place de stationnement prioritairement rangé à l'intérieur de l'établissement, exceptionnellement stocké le long de la façade du commerce, ou dans l'emprise de la contre-terrasse sur stationnement.

Les droits de voirie pour une terrasse estivale sont dus pour la durée forfaitaire de 7 mois, même si l'autorisation est donnée après le 1er avril, délai de traitement des demandes estimé à 2 mois.

L'autorisation objet d'un contrôle systématique par les services techniques de la Ville de Paris (via ses services de l'urbanisme), de la préfecture de police, et d'un avis des mairies d'arrondissement.

La compatibilité de la demande d'installation : systématiquement vérifiée avec les règles de l'espace public parisien.

règlement des étalages et terrasses : équilibre pour assurer coexistence des terrasses, tranquillité des habitants, non-encombrement de la chaussée afin de garantir l'espace suffisant aux piétons, familles et personnes à mobilité réduite

Plusieurs engagements ont été pris :

Renforcement des patrouilles et des contrôles de la police municipale en journée et en soirée ;

Une montée en puissance du centre d'appel de la police municipale, le 3975, joignable 24/24 et 7/7.

Un renforcement de l'[application Dans ma rue](#), qui intègre désormais toutes les nuisances liées aux terrasses pour apporter une réponse appropriée aux signalements.

À noter :

Les terrasses autorisées ne seront plus limitées aux seuls débits de boissons et restaurants, glaciers et salons de thé. D'autres commerces pourront demander des autorisations : les commerces culturels (libraires et disquaires), les fleuristes et les hôtels !!!

L'autorisation accordée est reconduite tacitement chaque année.

En cas de nécessité, les policiers municipaux peuvent procéder à :

- Des sanctions pénales immédiates : amende forfaitaire de 68€ pour nuisances sonores et 135€ pour défaut d'entretien ou des irrégularités ;
- Des sanctions administratives plus lourdes : mise en demeure de démonter les terrasses, amendes de 500€ et démontage à la charge des exploitants jusqu'à la demande officielle d'une fermeture administrative à la préfecture de police ;
- Des sanctions administratives renforcées jusqu'au retrait des autorisations de terrasses sans possibilité de renouvellement de l'autorisation jusqu'à 3 ans pour les terrasses qui contreviennent au RET ;

Ces mesures sont cumulatives.

5. Commission Écoles, Handicap et Familles



déposez vos projets
jusqu'au

17 mai 2024

<https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/budget-participatif-handicap-deposez-vos-projets-jusquau-17-mai-2024>

À qui s'adresse le Budget participatif handicap ?

Le Budget participatif handicap est ouvert à toutes les **collectivités et associations franciliennes** qui souhaitent soumettre un projet dédié aux personnes en situation de handicap.

Quels sont les projets concernés ?

Les projets proposés devront relever de l'investissement. Les montants attribués iront de 1 000 à 10 000 euros. Ils devront s'inscrire dans l'une des **7 thématiques suivantes** :

- **La culture** : déploiement de boucles magnétiques, achat de décors, de costumes...
- **Le sport** : achat de matériel favorisant la pratique sportive des personnes en situation de handicap...
- **La sécurité des personnes** : dispositifs anti-fugue, antichute, matériel pour sécuriser l'assise des personnes polyhandicapés, adaptation des sols...
- **La santé, le bien-être, la lutte contre l'isolement** : achat de casques de réalité virtuelle, de tablettes pour Communication alternative augmentée...
- **L'enseignement et la pédagogie** : achat de tablettes, de matériel spécifique...
- **La formation et l'emploi** : logiciels de formation à l'informatique, adaptation de l'environnement de travail, aide au développement d'application de baby-sitting à destination d'enfants à besoins spécifiques...
- **La citoyenneté** : matériel adapté au vote, aménagement spécifique d'espaces publics...

**BOUGER DANS LA COUR DE RÉCRÉ
LA COUR DE RÉCRÉ AUTREMENT #4 -
PROJECTION-DÉBAT**

**Le jeudi 25 avril 2024
18h30 - 20h00**

<https://www.caue75.fr/oasis/cycle2024>

**La cour
de récré
autrement**

Regards croisés
sur les grandes
thématiques
des cours Oasis



**Projection-débat #4
Bouger dans la cour de récré**

Jeudi 25 avril 2024, de 18h30 à 20h, au CAUE de Paris

Et toujours, après les longues batailles de Sandrine, le créneau Sport Partagé pour tous et toutes à l'Espace des Blancs Manteaux, depuis le 7 mars 2024 !

Le Sport partagé à la Halle des Blancs Manteaux



The poster features the logos of Paris Sports and Paris Centre at the top. The main title 'Sport partagé' is in a blue box, with the subtitle 'Des disciplines pour toutes et tous' below it. The background image shows people in wheelchairs. At the bottom, it provides the location 'Halle des blancs Manteaux, 48 Rue Voltaire du Temple, 75004 Paris', the opening hours 'Ouvert en priorité aux 8-17 ans, A partir du 7 mars de 17h à 18h30', and the Novosports logo.

PARIS SPORTS Paris centre

Sport partagé

Des disciplines pour toutes et tous

Halle des blancs Manteaux
48 Rue Voltaire du Temple, 75004 Paris

Ouvert en priorité aux 8-17 ans
A partir du 7 mars de 17h à 18h30

NOVOSPORTS

Pétition Collège COUPERIN la Commission Ecoles, Handicap et Familles demande votre soutien !

Actuellement, les parents d'élèves du Collège Couperin, sont mobilisés pour qu'une classe de 5^{ème} ne soit pas fermée.

Nous avons lancé une pétition car nous ne sommes pas d'accord et c'est mettre à mal notre Collège encore une fois.

La surcharge d'élèves dans les classes et l'absence d'AESH/d'accompagnants auprès des élèves en besoin ne sont pas tolérables

Nous vous remercions de bien vouloir faire tourner la pétition afin qu'un maximum de personnes puissent nous aider à nous faire entendre.

Voici le lien de la pétition :

<https://www.change.org/p/non-à-la-fermeture-de-classes-au-collège-françois-couperin>



**MATINÉE
DÉCOUVERTE
DES COLLÈGES
DE PARIS CENTRE**

EN ROUTE
POUR
LA 6^{ème}

SAMEDI 16 MARS DE 10H30 À 12H30

À DESTINATION DES PARENTS ET ÉLÈVES DE CM1 ET CM2

- ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
- PROJETS D'ÉTABLISSEMENTS
- OPTIONS ET LANGUES
- QUOTIDIEN DES ÉLÈVES DE 6^{ème}

AU COLLÈGE FRANÇOIS COUPERIN
2 ALLÉE DES JUSTES - 75004 PARIS

ACCÈS LIBRE
SANS INSCRIPTION



6. Commission Solidarité

- La proposition de séjour à destination des seniors et des personnes handicapées organisé à destination des habitants de Paris centre uniquement. Pour Paris centre, ce séjour aura lieu du samedi 25 mai au samedi 1^{er} juin. Les pré-inscriptions seront closes le 12 avril. Les dossiers doivent être retirés impérativement à l'Espace Parisien des Solidarités, 8 rue de la Banque ou lors des permanences tenues par l'EPS à la mairie de Paris centre.

- Toujours en attente d'un retour de la Direction des Finances et des Achats sur le montage financier concernant l'achat d'investissement.



7. Commission Sécurité

L'Arqam nous apprend que le prochain GPO 3 est prévu le 23 avril et aura pour unique thème : le crack !

Avis aux Familles et commerçants de remonter tous les problèmes du quartier à Guillaume RUMIEL SVP !

8 Questions, demandes et annonces diverses

Réunion du 8 avril 2024

Annonces diverses :

- La Concertation Publique concernant le réaménagement de la Place de la Concorde depuis

mardi **02** avril à **8 h 30** au **29** mai **2024** à 17 h

- Clean Up Day du CQ-SAM :

samedi 26 avril 11 à 13 h - quartier Vert Bois Turbigo.

La Mairie nous fournit le matériel on a un kakémono et nos petits bras pour sensibiliser informer et ramasser pdt 1h30 2 h max. La DPE vient collecter ensuite. La régie stocke le matériel... une opération simple à monter et à renouveler.

- Festival du CQ-SAM à la Gaité Lyrique : samedi 25 mai 2024
- Organisé par les MIJE : la semaine événementielle **‘sport et inclusion’** du lundi 3 au samedi 9 juin

SAM organise un

"Clean Walk"

27 avril | de 11h à 13h | place Elisabeth Dmitrieff (3e)

Une matinée organisée avec les conseils de quartier Sentier Arts-et-Métiers, Halles-Beaubourg-Montorgueil, Temple - Enfants Rouges et la Régie de Quartier Paris Centre pour une planète plus propre.

Rendez-vous place Elisabeth Dmitrieff - métro Temple pour participez à cette matinée de ramassage des déchets.

Gratuit et ouvert à tous.

Informations au 06 15 76 82 04.

FORUM habiter durable

Vous avez les clés pour rénover votre copropriété !

9 avril 2024

Hôtel de Ville de Paris de 8h45 à 18h00
forumhabiterdurable.fr - inscription gratuite



Concertation ouverte par arrêté en date du 26 février 2024, conformément aux articles L.103-2, L. 103-3 et R.103-1 du Code de l'urbanisme

Du 02 avril à 8 h 30 au 29 mai 2024 à 17 h

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA CONCORDE

Informez-vous et donnez votre avis !

Réunion publique de lancement :

- jeudi 4 avril à 19h au Théâtre de la Concorde (8^e arr.)

Ateliers participatifs thématiques :

sur inscription sur decider.paris.fr

- En format distanciel, visio conférence :
 - atelier patrimoine, mercredi 24 avril à 19h
- Au Théâtre de la Concorde (8^e arr.) :
 - atelier mobilité, mardi 30 avril à 19h
 - atelier usages et résilience, jeudi 16 mai à 19h

- Marche exploratoire
- Exposition sur site



Registrez en ligne sur decider.paris.fr

Questions diverses

Prochaines questions à la Mairie :

- Boris demande de faire voter vos questions en réunion avant de les faire parvenir à la DDCT
- Aucune nouvelle question ne sera acceptée dorénavant sans vote préalable

Autres questions à voter :

- 1) Quand aurons-nous des feux de protection pour les piétons au carrefour Vieille du Temple et Roi de Sicile ?!
- 2) Les deux arbres abattus rue Rambuteau, au croisement avec rue des Archives, seront-ils remplacés ?

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris

Centre

Pendant les JO&JOP, beaucoup de zones de sécurité seront mises en place. Il faudra en analyser les conséquences pour chacun.

Comme certains sites emblématiques de la ville seront transformés en 'stade sportif' (cf. la place de la Concorde), l'accès aux alentours sera modifié quelques jours, voire quelques semaines, auparavant et/ou pendant certains événements... Une organisation complexe.

À toute fin utile, nous vous conseillons de consulter d'ores et déjà les sites d'information et le compte-rendu de la réunion publique du 6 février dernier.

Pour plus de précisions, de questions, et/ou pour suivre l'évolution du dispositif, vous pouvez vous inscrire sur le site de paris.fr ou de paris.centre.fr.

Il a également été suggéré que les commerces et co-propriétés puissent prendre des mesures de sécurité accrues, notamment en cas de location ou sous-location des logements.

Un tel événement mondial implique des préventions, des concessions et la collaboration de tous... Les derniers JO en France datent de 1924.

Quelques sites d'information :

<https://www.paris.fr/jeux-2024>

<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/reunion-d-information-l-accueil-des-jeux-olympiques-et-paralympiques-a-paris-centre-26259>

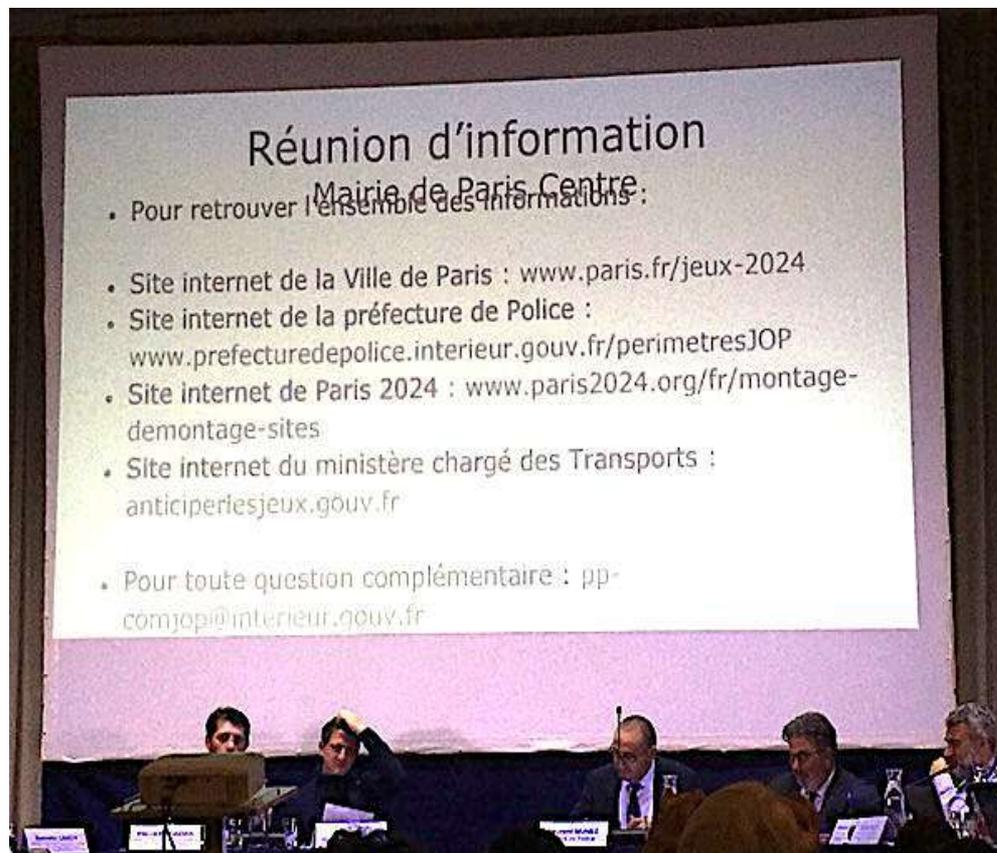
<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/perimetresJOP>

<https://www.paris2024.org/fr/montage-demontage-sites/>

<https://www.gouvernement.fr/actualite/jop-2024-un-site-pour-anticiper-vos-deplacements>

Pour toute question supplémentaire :

Pp-comjop@interieur.gouv.fr





9

Fin de la réunion

Prochaine réunion : le 13 mai 2024

Réunion du 8 avril 2024

Prochaine réunion le 13 mai à 18h30' à la Mairie du 3^{ème}

Liens utiles :

- Retrouvez les comptes rendus sur le site de la Mairie : <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/marais-archives-17545>.
- Dorénavant s'ajoutent les présentations PpTx de nos réunions : <https://cdn.paris.fr/paris/2023/03/03/cr-cq-marais-archives-13-02-23-ZEFq.pdf>
- Agenda des Conseils de quartiers : <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.

Merci de votre participation

N'hésitez pas à envoyer vos suggestions à l'équipe d'animation

marais-archives@conseil-de-quartier.fr

Vos coprésidents sont toujours joignables :

- Ann Bostoën
ann.bostoën@gmail.com
06 80 63 33 16
- François Riche
riche@orange.fr
06 81 62 96 41



MARAIS ARCHIVES

CONSEIL DE
QUARTIER

Fin de réunion du 8 avril 2024